

|  |  |   |
|--|--|---|
| <i>Policy Name</i>   |  |   |
| <b>Addenda de sélection pour l'équipe de tir à l'arc à poulies<br/>aux Championnats du Monde Hyundai de tir à l'arc 2023<br/>à Berlin du 31 juillet au 6 août 2023</b> |  |   |
| <i>Date of Approval</i><br>15 mars 2023  | <i>Activation Date</i><br>15 mars 2023 | <i>Updated:</i><br>N/A  |
| <i>Approved by:</i><br>Tir à l'arc Canada Coordonnateur du tir à l'arc à poulies<br>Groupe de leadership technique du tir à l'arc à poulies                            |  | <i>Linking to</i><br>Politique de sélection de l'équipe canadienne de tir à l'arc à l'arc à l'arc à l'arc à l'arc à l'arc<br>Addenda de sélection Liste de classement<br>Formulaire d'intention |

## 1. Introduction

Ce document sert d'addenda de sélection à la politique de sélection pour l'équipe nationale de tir à l'arc à poulies de Tir à l'arc Canada. L'objectif de cet addenda est de définir les critères spécifiques à l'événement utilisés par Tir à l'Arc Canada pour sélectionner les athlètes de tir à poulies qui participeront aux Championnats du Monde Hyundai de tir à l'arc (WAC) 2023 à Berlin, en Allemagne.

À titre de référence, la politique de sélection de l'équipe canadienne de tir à l'arc à poulies se trouve au lien suivant :

<https://archerycanada.ca/wp-content/uploads/2019/12/FINAL-Compound-Canadian-Team-Selection-Policy.pdf>

## 2. Objectif de performance

L'objectif de performance de Tir à l'arc Canada comporte deux volets, comme suit :

- A. Terminer, au minimum, parmi les 32 premiers du classement ou dans la première moitié (s'il y a moins de 64 compétiteurs) des participants à ce tournoi dans toute catégorie à laquelle le Canada participe.
- B. Terminer parmi les 16 premiers du classement pour au moins une compétition par équipe.

## 3. Changements et modifications

En cas de modifications des critères de sélection et d'admissibilité par la World Archery (WA), Tir à l'Arc Canada est lié par ces changements et révisera et modifiera ce document pour se conformer aux nouveaux règlements ou conditions.

Tir à l'Arc Canada suit attentivement l'évolution du coronavirus et d'autres maladies infectieuses, à l'échelle mondiale et nationale, ainsi que son impact sur les événements internationaux de tir à l'arc et/ou la sélection nationale des athlètes pour participer à ces événements. À moins que des circonstances exceptionnelles et imprévues liées à l'impact de ces maladies ne l'exigent, Tir à l'arc Canada respectera cet addenda de sélection tel que rédigé.

Cependant, des situations liées à la maladie infectieuse peuvent survenir et nécessiter la modification du présent addenda de sélection. S'il y a des changements liés à l'addenda de sélection, des modifications seront apportées le plus rapidement et aussi souvent que possible. Dans de telles circonstances, toute modification sera communiquée à toutes les personnes concernées dès que possible. De plus, il peut se produire des situations qui ne permettent pas de modifier ou d'appliquer le présent addenda de sélection tel qu'il est rédigé, en raison de contraintes de temps ou d'autres circonstances exceptionnelles et imprévues. Le cas échéant, toute décision, y compris les décisions de sélection, sera prise par la ou les personnes ayant le pouvoir de décision, comme indiqué dans le présent addenda de sélection. La décision se prendra en consultation avec la ou les personnes ou le(s) comité(s) concerné(s) (le cas échéant), et conformément aux objectifs de performance, ainsi qu'à la philosophie et à la stratégie de sélection énoncés dans ce document. Si une telle décision est nécessaire, Tir à l'arc Canada communiquera avec les personnes concernées dès que possible.

#### **4. Admissibilité et inscription**

---

La sélection de l'équipe sera faite conformément à la politique de sélection de l'équipe nationale de tir à l'arc à poulies de Tir à l'arc Canada, selon le cas, et à cet addenda. Les exigences d'admissibilité doivent être remplies comme stipulé dans la politique de sélection et cet addenda.

#### **Soumission de l'intention de compétitionner et des pointages**

Les athlètes qui souhaitent être pris en considération pour la sélection de l'équipe canadienne de tir à l'arc à poulies qui participera aux WAC 2023 doivent envoyer leur intention de compétitionner au plus tard le 15 avril 2023. Veuillez utiliser le formulaire d'inscription en ligne suivant pour vous inscrire :

<https://forms.gle/szb6Uo8oMEvW9cAP9>

Tous les pointages admissibles tirés après la soumission de l'intention de compétitionner, et qui dépassent tous les pointages soumis au préalable, doivent être envoyés par courriel au coordinateur du programme d'arc à poulies, Ryan Van Berkel à [rvanberkel@archerycanada.ca](mailto:rvanberkel@archerycanada.ca) au plus tard le 26 juin, avec en Cc la gestionnaire du programme de Tir à l'Arc Canada, Kylah Cawley, à : [kcawley@archerycanada.ca](mailto:kcawley@archerycanada.ca).

#### **5. Taille de l'équipe**

---

En fonction de l'admissibilité au pointage minimum de qualification selon l'article 5.1, Tir à l'arc Canada peut sélectionner jusqu'à 3 athlètes dans les catégories de compétition de tir à l'arc à poulies suivantes :

1. Femmes — à poulies (équipe de 3 personnes)
2. Hommes — à poulies (équipe de 3 personnes)

##### **5.1 Pointage minimum de qualification (PMQ)**

Pour être admissibles à la sélection et conformément au tableau 1 ci-dessous, les athlètes doivent avoir tiré au moins un pointage enregistré\* dans la catégorie senior ou U21 (junior) entre le 1er mai 2022 et le 25 juin 2023.

*\*Le pointage enregistré correspond à une ronde 720 sanctionnée au niveau national ou international par Tir à l'arc Canada ou par une association nationale membre de la World Archery (p. ex. USA Archery).*

## Tableau 1 : PMQ

Les pointages de référence pour la ronde 720 sont calculés en combinant la valeur moyenne des flèches (VMF) de la ronde 720 et les pointages obtenus en ronde un contre un par les 32 meilleurs athlètes au classement final des Championnats du monde de tir à l'arc en 2017, 2019 et 2021.

| Femmes | Hommes |
|--------|--------|
| 672    | 691    |

## 6. Informations sur la sélection

---

La sélection pour le WAC 2023 aura lieu au plus tard le 30 juin 2023.

## 7. Procédure de sélection pour l'équipe principale

---

Les athlètes seront sélectionnés en fonction de leur pointage total au classement (meilleur score admissible 720 + MPP) sur la liste de classement pour la sélection de l'épreuve en date du 26 juin 2023. La liste de classement de l'addenda de sélection se trouve au lien suivant :

[https://docs.google.com/spreadsheets/u/2/d/e/2PACX-1vS0KBf7HSRkf3gp2EblrH5LboQaYti-crcFnwwNcW9GDQNSeg850TuXhVHwqStBqf-JrRQALYZ\\_1lu9/pubhtml?gid=0&single=true](https://docs.google.com/spreadsheets/u/2/d/e/2PACX-1vS0KBf7HSRkf3gp2EblrH5LboQaYti-crcFnwwNcW9GDQNSeg850TuXhVHwqStBqf-JrRQALYZ_1lu9/pubhtml?gid=0&single=true)

Les athlètes seront classés sur la liste de classement spécifique à l'addenda dans l'ordre de leur pointage pour la ronde 720, en plus de tout point de performance additionnel en compétition obtenu au cours de la période d'admissibilité (voir le point 5.1).

### 7.1 Bris d'égalité

Si deux (2) athlètes ou plus sont à égalité au classement avec le même nombre de points, les procédures suivantes seront utilisées pour briser l'égalité. Si les athlètes sont à égalité dans le classement de leur catégorie respective, et s'il y a moins de places que d'archers qui se qualifient en fonction de l'ordre de priorité décrit dans la section 5.0, la VMF que l'athlète aura obtenue lors du match sera utilisée pour déterminer le classement final.

### Points de performance en compétition (MPP)

Les athlètes peuvent soumettre jusqu'à trois (3) pointages de compétition obtenus lors d'événements majeurs afin de bénéficier d'un maximum de 15 points de performance additionnels. Les points de performance de compétition seront ajoutés au pointage que l'athlète aura obtenu lors de la ronde 720. Le tableau suivant présente les points de performance qui peuvent être obtenus en fonction des pointages de compétition soumis :

| Points de performance en compétition |            |            |
|--------------------------------------|------------|------------|
| Points                               | Hommes     | Femmes     |
| MPP = 5                              | + de 148   | + de 145   |
| MPP = 4                              | 147 et 146 | 142 à 144  |
| MPP = 3                              | 145 et 144 | 141 et 140 |
| MPP = 2                              | 143 à 141  | 139 à 137  |
| MPP = 1                              | 140        | 136 et 135 |

### Définitions des événements

- Événements majeurs — Événements nationaux de tir sur cible en plein air organisés par Tir à l'arc Canada, camps d'entraînement nationaux identifiés, Coupe(s) Canada et Championnats

nationaux sur cible en plein air, événements USAT organisés par USA Archery, événements de classement mondial organisés par la World Archery.

- Événements locaux — Ronde 720 sanctionnée au niveau national (enregistrée) par Tir à l'arc Canada ou par une association nationale membre de la World Archery (p. ex. USA Archery).

## **8. Sélection secondaire**

---

Suite au processus de sélection principale, si le nombre d'athlètes ayant atteint les critères de sélection est inférieur au nombre de places disponibles, le directeur de haute performance, soutenu par le coordinateur du programme de tir à l'arc à poulies et le comité d'approbation de la sélection, peut sélectionner des athlètes pour l'équipe.

## **9. Frais et taxes pour l'événement**

---

Le coût approximatif du voyage par athlète pour cet événement est de 4 200 \$ (CAD) (veuillez noter que cette estimation peut être modifiée). Les archers nommés à l'équipe recevront un soutien financier pour leur transport jusqu'à 1 200 \$ par athlète. Tir à l'arc Canada organisera et effectuera un paiement initial au nom des athlètes pour le transport (vols et transport local), les frais d'inscription à l'événement et l'hébergement. Les athlètes devront payer à Tir à l'arc Canada une taxe d'événement d'un montant de 3 000,00 \$.